

# Conseil d'Administration du CCAS de l'Île d'Yeu

## Du Lundi 21 Avril 2016 à 14h00

Le vingt-et-un Avril deux mil seize, à 14 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni sous la Présidence de Mme Anne-Claude CABILIC, Vice-Présidente

**Présents** : Mmes Anne-Claude CABILIC, Brigitte JARNY, Alice MARTIN, Claudette FRADET, Claudie GROISARD, Camille TARAUD et Isabelle VIAUD, M. Jean-François LEGEAY

**Absentsexcusés** : M. Bruno NOURY et Jean-Paul ROUX, Mmes Mireille BOUTET, Michelle JARNY et Maguy DIMIER

**Procurations** : Mme Maguy DIMIER à Mme Brigitte JARNY  
M. Jean-Paul ROUX à Mme Anne-Claude CABILIC

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 Mars 2016.

### CCAS

#### 1. Décision modificative – Trop perçu ASP

La Vice-Présidente présente, qu'en 2015, l'ASP a effectué un trop versé pour un montant de 4 235.93 €.

Pour mémoire, l'ASP (Agence de Services et de paiement) assure le paiement de la subvention de la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi des Pays de la Loire) pour le Chantier Collectif. Elle paie d'avance, par acompte mensuel, avec régularisation à partir de la déclaration des heures de présence. Cette régularisation n'a pas été effectuée en 2015.

Donc, cette diminution des recettes prévisible sur le budget 2015 a été constatée par nos services par l'émission d'un titre d'annulation pour un montant de 4 422.25 € (évaluation du trop payé).

L'ASP n'a pas régularisé cette situation par la diminution des versements 2016, mais a procédé à une demande de remboursement reçue au cours du 1er trimestre 2016.

Afin de régulariser la situation comptable, il convient donc d'annuler le titre d'annulation effectué sur l'exercice 2015, par un titre au compte 74731, pour un montant de 4 235.93 €, et de rembourser l'ASP, par un mandat au compte 673, pour ce même montant comme indiqué ci-dessous :

Intitulés des comptes	AUGMENTATION DES DEPENSES				DIMINUTION DES DEPENSES			
	Compte	Fonctio	Servic	Montant(€)	Compte	Fonction	Service	Montant (€)
Titre annulés (sur exercice antérieur)	673	5236	5236	4 235.93 €				
Département - ASP					74731	5236	5236	4235.93 €
<b>EXPLOITATION</b>				<b>4 235.93 €</b>				<b>4 235.93 €</b>

La Vice-Présidente propose de modifier le budget 2016 par une augmentation des crédits et d'autoriser le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver l'augmentation des crédits ci-dessus et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## **EHPAD**

### **2. *Approbation des comptes de gestion***

La Vice-Présidente rappelle les budgets 2015 et présente :

- ✧ les Comptes Administratifs 2015 des EHPAD "Les Chênes Verts" et "Calypso" et les délibérations qui s'y rattachent,
- ✧ les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- ✧ les Comptes de Gestion dressés par M. CENAC, le Receveur, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après vérification, constat est fait que le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver:

- 1) l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) la comptabilité des valeurs inactives ;
- 4) les Comptes Administratifs des EHPAD "Les Chênes Verts" et "Calypso" de l'exercice 2015 ;
- 5) les Comptes de Gestion des EHPAD "Les Chênes Verts" et "Calypso" de l'exercice 2015,

Et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### **3. *Départ en formation "Utilisation des techniques non médicamenteuses" des agents des Chênes Verts et de Calypso en 2016***

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée la délibération n°16/01/03 du 18/01/2016 autorisant les provisions pour la formation "Utilisation des techniques non médicamenteuses".

Considérant que cette action peut se réaliser sur site, les 13 et 14 octobre 2016, pour 10 agents, La Vice-Présidente fait part à l'assemblée, qu'en l'attente de la restructuration, l'ARS demande aux deux EHPAD un effort de mutualisation financière. Le Président informe l'assemblée de la possibilité de former :

- 8 agents de l'EHPAD "Les Chênes Verts",
- 2 agents de l'EHPAD "Calypso".

Considérant que la reprise d'une partie de ces provisions a été inscrite au budget 2016 de l'EHPAD "Les Chênes Verts" au compte 1588 en dépense (section d'investissement) :

- 2 602,65 € pour Les Chênes Verts

Considérant que les recettes seront imputées au compte 7815 (section de fonctionnement),

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ☞ de signer une convention de formation avec l'organisme IFPS de La Roche sur Yon, du 13 au 14 Octobre 2016, pour l'EHPAD « Les Chênes Verts » au titre de la mutualisation financière autorisée par l'ARS des Pays de La Loire,
- ☞ d'accepter le départ en formation d'agents des EHPAD "Les Chênes Verts" et "Calypso",
- ☞ d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## LES CHENES VERTS

### 4. *Décision modificative – Détermination des résultats du compte administratif 2015*

La Vice-Présidente fait lecture des résultats de l'exercice 2015 de l'EHPAD "Les Chênes Verts" et rappelle les résultats globaux à la clôture de l'exercice 2014.

Statuant sur l'exercice budgétaire 2015, le Conseil d'Administration arrête comme suit les résultats des différentes sections du compte administratif 2015, pour proposition à l'accord de l'autorité de tarification.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
	Euros
Dépenses	- 108 328,00 €
Recettes	278 911,93 €
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>	<b>170 583,93 €</b>
Excédent de clôture au 31/12/2014	378 588,72 €
<b>Résultat cumulé à intégrer en section d'investissement de l'année 2016</b> <i>(dont cautions reçues 31 841,56 €)</i>	<b>549 172,65 €</b>

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>				
	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>				
Dépenses	- 1 386 149,59 €	-383 416,77 €	- 791 385,51 €	- 2 560 951,87 €
Recettes	1 369 079,10 €	379 546,26 €	759 448,52 €	2 508 073,88 €
	<b>-17 070,49 €</b>	<b>-3 870,51 €</b>	<b>-31 936,99 €</b>	<b>-52 877,99 €</b>
<b>Résultats de clôture au 31/12/15</b>				
Résultat comptable 2015	-17 070,49 €	-3 870,51 €	-31 936,99 €	-52 877,99 €
Résultat 2014 incorporé au BP 2015 (compte 002)	24 819,23 €	16 742,22 €	60 341,18 €	101 902,63 €
	<b>7 748,74 €</b>	<b>12 871,71 €</b>	<b>28 404,19 €</b>	<b>49 024,64 €</b>

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter comme ci-dessus les résultats des différentes sections du compte administratif 2015, pour proposition à l'accord de l'autorité de tarification et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### 5. *Décision modificative – Affectation des résultats du compte administratif 2015*

La Vice-Présidente rappelle la délibération n° 16/04/51 du 21/04/2016 sur la détermination des résultats de clôture du compte administratif 2015 de l'EHPAD "Les Chênes Verts".

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
	Euros
Dépenses	- 108 328,00 €
Recettes	278 911,93 €
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>	<b>170 583,93 €</b>
Excédent de clôture au 31/12/2014	378 588,72 €
<b>Résultat cumulé à intégrer en section d'investissement de l'année 2016</b> <i>(dont cautions reçues 31 841.56 €)</i>	<b>549 172,65 €</b>

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>				
	Hébergement	Dépendance	Soins	TOTAL
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>				
Dépenses	- 1 386 149,59 €	-383 416,77 €	- 791 385,51 €	- 2 560 951,87 €
Recettes	1 369 079,10 €	379 546,26 €	759 448,52 €	2 508 073,88 €
	<b>-17 070,49 €</b>	<b>-3 870,51 €</b>	<b>-31 936,99 €</b>	<b>-52 877,99 €</b>
<b>Résultats de clôture au 31/12/15</b>				
Résultat comptable 2015	-17 070,49 €	-3 870,51 €	-31 936,99 €	-52 877,99 €
Résultat 2014 incorporé au BP 2015 (compte 002)	24 819,23 €	16 742,22 €	60 341,18 €	101 902,63 €
	<b>7 748,74 €</b>	<b>12 871,71 €</b>	<b>28 404,19 €</b>	<b>49 024,64 €</b>

La Vice-Présidente propose d'affecter le résultat des différentes sections tarifaires comme suit :

<b>AFFECTATIONS</b>				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Euros
<b>RESERVES</b>				
<b>10687 Compensation des charges d'amortissement</b>	3 500.00 €			3 500.00 €
<b>REPORT A NOUVEAU</b>				
<b>110 Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)</b>		1 145.00 €		1 145.00 €
<b>111 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation</b>	4 248.74 €	11 726.71 €	28 404.19 €	44 379.64 €
	<b>7 748.74 €</b>	<b>12 871.71 €</b>	<b>28 404.19 €</b>	<b>49 024.64 €</b>

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat des différentes sections tarifaires comme ci-dessus et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

#### **6. Départ en formation "Plaies et cicatrices" en 2016**

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la mise en place de la formation "Plaies et cicatrice". Le coût de cette action a été prévu lors de l'établissement du budget prévisionnel. Un agent des Chênes Verts, en fonction d'infirmier en soins généraux, souhaite s'inscrire sur cette formation.

Considérant que la dépense a été inscrite au budget primitif 2016,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de signer les conventions de formation avec l'organisme IFPS de La Roche Sur Yon pour les 2 et 3 Juin 2016,
- d'accepter le départ en formation d'un agent de l'EHPAD "Les Chênes Verts",
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### **7. Départ en formation "Soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie en EHPAD" en 2016**

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la mise en place de la formation "Soins palliatifs et accompagnement de la fin de vie en EHPAD". Cette formation est destinée à l'équipe de direction et de coordination du projet de soins. Deux agents des Chênes Verts (IDE référente et directrice) et le médecin coordonnateur souhaitent s'inscrire sur cette formation.

Le coût de cette action a été prévu lors de l'établissement du budget prévisionnel.

Considérant que la dépense a été inscrite au budget primitif 2016,

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de signer les conventions de formation avec le Centre Hospitalier Loire Vendée Océan de Challans pour les 7 et 16 juin 2016 sur le site de Challans et une demi-journée à distance 6 mois après,
- d'accepter le départ en formation de ces deux agents de l'EHPAD « Les Chênes Verts » et du médecin coordonnateur,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### **8. Départ en formation DEAES (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social) en 2016**

La Vice-Présidente rappelle à l'assemblée la délibération n° 14/09/67 du 8/09/2014 autorisant les provisions d'une partie des CNR (Crédits Non Reconductibles) de 2014 attribués par l'ARS des Pays de La Loire afin de financer une formation préparant au Diplôme d'Etat d'aide Médico Psychologique (DEAMP).

La Vice-Présidente informe l'assemblée de la possibilité de former un agent social, diplômé du BEP Carrières Sanitaires et Sociales, de la mention complémentaire d'aide à domicile, à cette spécialité.

Considérant que le DEAES spécialité complémentaire "accompagnement de la vie en structure collective" a été créé par décret du 29/01/2016 pour remplacer le DEAMP,

Considérant que la reprise d'une partie de ces provisions a été inscrite au budget 2016, au compte 1588, en dépense (section d'investissement), et en recette, au compte 7815 (section de fonctionnement),

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de signer une convention de formation avec l'organisme CEAS de La Roche sur Yon d'Octobre 2016 à Octobre 2017,
- d'accepter le départ en formation d'un agent de l'EHPAD "Les Chênes Verts",
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### **9. Demande de temps partiel (pour info)**

Mme KD, pour un temps partiel de droit à 50 %, après son congé parental, soit à compter du 21 Mai 2016, pour 6 mois.

### **10. Demande de disponibilité (pour info)**

Mme ZG, pour une disponibilité pour convenances personnelles de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2016.

**11. Décision modificative – Détermination des résultats du compte administratif 2015**

La Vice-Présidente fait lecture des résultats de l'exercice 2015 de l'EHPAD CALYPSO et rappelle les résultats globaux à la clôture de l'exercice 2014.

Statuant sur l'exercice budgétaire 2015, le Conseil d'Administration arrête comme suit les résultats des différentes sections du compte administratif 2015, pour proposition à l'accord de l'autorité de tarification :

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses 2015				- 15 977.10 €
Recettes 2015				109 454.39 €
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>				<b>93 477.29 €</b>
Excédent de clôture au 31/12/2014				117 298.97 €
<b>Résultats de clôture au 31/12/2015 à intégrer au budget primitif 2016</b>				<b>210 776.26 €</b>
<i>(dont cautions reçues 13 720.50 €)</i>				
SECTION D'EXPLOITATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses 2015	- 653 912.13 €	-193 399.41 €	- 439 843.28 €	- 1 287 154.82 €
Recettes 2015	655 745.69 €	193 688.65 €	408 575.52 €	1 258 009.86 €
<b>Résultat comptable 2015</b>	<b>1 833.56 €</b>	<b>289.24 €</b>	<b>- 31 267.76 €</b>	<b>- 29 144.96 €</b>
Résultats 2013 incorporés au BP 2015				
Résultats 2014 incorporés au BP 2015	12 865.64 €	0.00 €	28 713.58 €	41 579.22 €
<b>Résultats de clôture au 31/12/15</b>	<b>14 699.20 €</b>	<b>289.24 €</b>	<b>- 2 554.18 €</b>	<b>12 434.26 €</b>

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'arrêter comme ci-dessus les résultats des différentes sections du compte administratif 2015, pour proposition à l'accord de l'autorité de tarification et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

**12. Décision modificative – Affectation des résultats du compte administratif 2015**

La Vice-Présidente rappelle la délibération n° 16/04/56 du 21/04/2016 sur la détermination des résultats de clôture du compte administratif 2015 de l'EHPAD CALYPSO.

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses 2015				- 15 977.10 €
Recettes 2015				109 454.39 €
<b>Résultats de l'exercice 2015</b>				<b>93 477.29 €</b>
Excédent de clôture au 31/12/2014				117 298.97 €
<b>Résultats de clôture au 31/12/2015 à intégrer au budget primitif 2016</b>				<b>210 776.26 €</b>
<i>(dont cautions reçues 13 720.50 €)</i>				
SECTION D'EXPLOITATION				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses 2015	-653 912.13 €	-193 399.41 €	- 439 843.28 €	- 1 287 154.82 €
Recettes 2015	655 745.69 €	193 688.65 €	408 575.52 €	1 258 009.86 €
<b>Résultat comptable 2015</b>	<b>1 833.56 €</b>	<b>289.24 €</b>	<b>- 31 267.76 €</b>	<b>- 29 144.96 €</b>
Résultats 2013 incorporés au BP 2015				
Résultats 2014 incorporés au BP 2015	12 865.64 €	0.00 €	28 713.58 €	41 579.22 €
<b>Résultats de clôture au 31/12/15</b>	<b>14 699.20 €</b>	<b>289.24 €</b>	<b>- 2 554.18 €</b>	<b>12 434.26 €</b>

La Vice-Présidente propose d'affecter le résultat des différentes sections tarifaires comme suit :

<b>AFFECTATIONS</b>				
	Hébergement	Dépendance	Soins	Euros
<b>RESERVES</b>				
<b>10686 Compensation des déficits d'exploitation</b>				
<b>REPORT A NOUVEAU</b>				
<b>110 Report à nouveau excédentaire (solde créditeur)</b>		289,24 €		289,24 €
<b>111 Excédents affectés au financement des mesures d'exploitation</b>	14 699,20 €			14 699,20 €
<b>119 Report à nouveau déficitaire (solde débiteur)</b>			-2 554,18 €	
	<b>14 699,20 €</b>	<b>289,24 €</b>	<b>- 2 554,18 €</b>	<b>12 434,26 €</b>

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat des différentes sections tarifaires comme come indiqué ci-dessus et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## DEMANDES D'AIDE

### 13. Impayés SAUR et EDF – FB

La Vice-Présidente présente la demande d'aide, sous couvert du Service Social Départemental, de M. FB, pour 300,49 € de SAUR et 55,05 € d'EDF.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder un don d'un montant de 355,54 €, directement versé à :

- ✧ La SAUR pour la somme de 300,49 €,
- ✧ EDF pour la somme de 55,05 €,

Et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### 14. Impayés SAUR et EDF – EL

La Vice-Présidente présente la demande d'aide, sous couvert du Service Social Départemental, de M. EL, pour 247,71 € de SAUR et 309,19 € d'EDF.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder un don d'un montant de 556,90 €, directement versé à :

- ✧ La SAUR pour la somme de 247,71 €,
- ✧ EDF pour la somme de 309,19 €,

Dit que cette aide sera débloquée à réception du justificatif du dépôt d'un dossier de surendettement, Et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

### 15. Billets de bateaux – GB

La Vice-Présidente rappelle la situation de M. GB. En attente du versement de la retraite de Monsieur, le couple s'est retrouvé en difficulté pour partir passer un examen médical sur le continent. L'Assistante sociale du Service Social Départemental a sollicité le CCAS pour les billets de bateau et le Secours Catholique pour une aide financière exceptionnelle.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder un don d'un montant de 20,90 €, correspondant aux 4 passages de bateau le 8 Avril 2016 et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

#### **16. Traitement médical – NK**

La Vice-Présidente expose la situation de Mme NK. Cette dernière s'est trouvée sans revenus, ne pouvant régler les frais de son traitement médical mensuel.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder un don d'un montant de 93,40 €, directement versé à la Pharmacie Macé-Lapicorey et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

#### **17. Annulation don – EDF et SAUR – GB**

La Vice-Présidente rappelle la délibération n° 16/03/47 du 21 Mars 2016 attribuant à M. GB un don d'un montant de :

- 1) 215,48 € à EDF,
- 2) 317,89 € à la SAUR.

La Vice-Présidente explique que :

- 1) La ligue contre le cancer à accorder une aide d'un montant de 500 € pour l'EDF,
- 2) Suite au relevé du compteur, la facture de la SAUR a été revue à la baisse (136,25 € au lieu des 501,12 € présentés) et le FSL a accordé une aide d'un montant de 43,35 €.

Considérant que les virements ont déjà été effectués, La Vice-Présidente propose :

- 1) De demander le remboursement des 215,48 € à EDF,
- 2) De demander le remboursement de 224,99 € à la SAUR (317,89 – (136,25 – 43,35)), soit une aide d'un montant de 92,90 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- 3) De demander le remboursement des 215,48 € à EDF,
- 4) De demander le remboursement de 224,99 € à la SAUR (317,89 – (136,25 – 43,35)), soit une aide d'un montant de 92,90 €.

Et autorise le Président, ou son représentant, à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente décision.

## **DEMANDE D'AIDE SOCIALE**

#### **18. Hébergement**

Avis favorable.

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **19. Déménagement du CCAS et de la Maison des Services Publics**

Le déménagement des bureaux du CCAS et de la Maison des Services Publics au 38, Rue du Puits Neuf est prévu les 17 et 18 Mai prochains.

#### **20. Note sur la nouvelle organisation de la distribution du service des bus**

Par délibération du 16 Janvier 2003, le CCAS propose des tickets de bus gratuits aux personnes âgées de plus de 65 ans (ou 60 ans et être reconnu inapte au travail) et non imposables sur le revenu.

Jusqu'à présent le service utilisait des tickets de carnets à souches, qui lorsqu'ils étaient utilisés nous étaient retournés par les chauffeurs de bus (coût moyen annuel 5,90€).

La nouvelle organisation du service ID BUS, impose l'utilisation de billets « compostables », donc l'achat de billets imprimés (environ 150€ les 1 000 tickets soit 0.15€ le ticket).

Cette dépense n'a pas été prévue au budget.

Ci-joint le tableau récapitulatif de la distribution et de l'utilisation des tickets ID bus depuis 2003.

Questions :

### **Transparence Budgétaire**

La décision du CCAS de distribuer des tickets « gratuits ou moins chers » induit un « manque à gagner - **soit à la charge de la Régie des transports urbains** (qui elle n'a pas décidé ni d'un tarif réduit ni des bénéficiaires) :

La Régie nous facture au prix coutant d'impression (0.15€/ticket),

- **soit à la charge du CCAS**

La Régie nous facture au prix « délibération du 22/03 » (10€/le carnet de 10) et c'est le CCAS qui supporte l'aide attribué aux bénéficiaires (aide actée en Conseil d'Administration). Cette solution n'est pas inscrite au Budget 2016, elle induit donc potentiellement une augmentation de la subvention versée CCAS. (Normalement pour la Mairie cela devrait s'équilibrer, ce qu'elle donne en plus CCAS, elle ne le donne pas au Service « Régie »)

Rappel sur le mode de fonctionnement les années antérieures :

Nous établissions une carte avec photo (nous continuerons à le faire) que la personne présentait en même temps qu'elle donnait le ticket au chauffeur de bus (qui nous le restituait pour permettre la facturation...) Jusqu'en 2013, la Mairie nous facturait les tickets utilisés à 0,80 cts (alors que le tarif était à 1 €). Les tickets utilisés été remis au CCAS par les chauffeurs du bus.

Cette pratique a été suspendue

### **Nature des tickets**

La Commission propose l'émission de titre de transports sur lequel serait écrit gratuit

Comment faire payer des tickets sur lesquels il y a écrit « gratuit » ?

Question contrôle de l'utilisation du ticket attribué ?

Une autre couleur serait plus « visuelle »

Sinon quelle inscription ?

**Doit-on facturer les tickets distribués ?** (18,5% des tickets distribués ne sont pas utilisés)

A quel tarif ? Prix coûtant ? Attention à la monnaie à rendre...

**Doit-on élargir la population concernée ?** : ( de moins en moins de bénéficiaires)

Age ? Non imposable ? Base calcul des droits RSA ? Autres ... ?

Limitation du nombre de tickets par personne ou par famille ?

**Encaissement de la recette par la régie de recettes ?** (titre inférieur à 5€ non recevable) et les petits titres sont difficiles à recouvrer

## **21. Prochain CA**

Le prochain CA ordinaire est prévu le jeudi 19 Mai 2016 à 14h00. Une Commission Permanente sera prévue ce même jour à la même heure (en cas de demande d'aide et faute de quorum).

La séance est levée à 15h40